



Lieu ordonnance conciliation en cas de déménagement

Par **pleguillou**, le **15/05/2010** à **16:38**

Bonjour,

Je viens de recevoir l'ordonnance de divorce à la demande de mon mari (pour info il a quitté le domicile conjugal depuis 5 mois).

Le rendez-vous est fixé au 06 septembre à 10 h.

Or à cette date, j'aurai déménagé avec les enfants (mon mari est prévu que je me rapproche de ma famille pour avoir de l'aide pour nos 5 enfants car je suis en fin de congé parental et je vais devoir reprendre un emploi).

Je ne peux matériellement pas avoir le temps de déposer les enfants à l'école et ensuite me rendre à cette ordonnance (environ 1 h 45 de route).

Que faire ? Y a-t-il possibilité de faire une demande de transfert auprès du Tribunal de Grande Instance de mon nouveau domicile ? Si oui quelle procédure sachant qu'à ce jour je n'ai pas encore d'avocat.

Merci pour vos réponse.